



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 01673

Numéro SIREN : 393 886 767

Nom ou dénomination : A.V.A.

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2017 sous le numéro de dépôt 45993



N° 10937 * 19
Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2017

ADAPTE POUR LA TELE-DECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : **A.V.A - SIREN : 393886767** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **12** Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2016		N-1 31/12/2015	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB				
		Frais de développement *	CX				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF				
		Fonds commercial (1)	AH				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN				
		Constructions	AP				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	64 320	59 573	4 747	4 785
		Autres immobilisations corporelles	AT	72 084	66 218	5 866	4 116
		Immobilisations en cours	AV				
		Avances et acomptes	AX				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
		Autres participations	CU				
		Créances rattachées à des participations	BB				
Autres titres immobilisés		BD					
Prêts		BF					
Autres immobilisations financières *		BH	103 611		103 611	2 304	
TOTAL (II)		BJ	240 015	125 791	114 224	11 205	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	2 297		2 297	2 327
		En cours de production de biens	BN				
		En cours de production de services	BP				
		Produits intermédiaires et finis	BR				
		Marchandises	BT				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	238 066		238 066	656 480
		Autres créances (3)	BZ	171 307		171 307	95 386
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	86 370		86 370	86 370
DIVERS	Disponibilités	CF	203 158		203 158	246 486	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH					
TOTAL (III)		CJ	701 198		701 198	1 087 049	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	941 213	125 791	815 422	1 098 254	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

X Copie certifiée conforme par le Président

Désignation de l'entreprise A.V.A - SIREN : 393886767			Néant ☐	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	25 000	25 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 500	2 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	36 850	36 850
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	220 000	134 979
	Report à nouveau	DH	4 988	24 474
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	163 098	165 535
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	452 436
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	235 070	489 250
	Dettes fiscales et sociales	DY	127 916	219 666
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régl.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	362 986	708 916
Ecart de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	815 422	1 098 254
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **A.V.A - SIREN : 393886767**

Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	2 838 567	FE		FF	2 838 567	
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 838 567	FK		FL	2 838 567	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	13	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 838 580	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	998 509
Variation de stock (marchandises)*					FT	30		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	21 071		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	521 217		
Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	24 069		
Salaires et traitements *					FY	570 192		
Charges sociales (10)					FZ	459 776		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	4 457	
						GB		
						GC		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GD		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GE		
Autres charges (12)					GF	268		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	2 599 589		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							238 991	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 307	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 307	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 793	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 793	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							1 307	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							240 298	
							255 161	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.V.A - SIREN : 393886767		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	508
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	508
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 299
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	21 090
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 299
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-3 791
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	-21 090
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	73 409
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 840 395
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 677 297
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	163 098
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	110 318
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes de la circulation		4 299	
fournisseur			508
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



⑤

IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise A.V.A										Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consecutives a une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	I9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP	1 522	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	62 052	KT		KU	2 268	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	32 593	KW		KX	
		Matériel de transport *						KY	5 482	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	28 585	LC		LD	3 902
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LI		LI		IJ		
	Avances et acomptes						IK		IL		IM		
	TOTAL III						LN	130 234	LO		IP	6 170	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	2 304	IU		IV	101 307		
TOTAL IV						IQ	2 304	LR		IS	101 307		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	132 538	OH		OJ	107 477		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste a poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		IW		IX		
CORPORELLES	Terrains						IP		LY		IZ		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MC		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions					IS		MG	1 522	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	64 320	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers						IU		MN	32 593	MO	
		Matériel de transport						IV		MP	5 482	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS	32 487	MU	
		Emballages récupérables et divers*						IX		MV		MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		
	TOTAL III						IY		NG	136 404	NH		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		ØW	
		Autres participations						IØ		ØX		ØZ	
Autres titres immobilisés						II		2B		2D			
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	103 611	2G			
TOTAL IV						I3		NJ	103 611	NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	240 015	ØL	ØM		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le **31/12/2016**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGD) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **A.V.A**

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... =

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

PAR TELEDEC.FR	
Désignation de l'entreprise <u>A. V. A</u>	Néant ☐

CADRE A

**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	380	PW	153	PX		PY	533
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	57 267	QA	2 306	QB		QC	59 573
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	30 728	QE	1 134	QF		QG	31 862
	Matériel de transport	QH	5 482	QI		QJ		QK	5 482
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	27 476	QM	865	QN		QO	28 341
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	121 333	QV	4 458	QW		QX	125 791
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	121 333	ØP	4 458	ØQ		ØR	125 791

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations incorporelles	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NI					NI					NI		NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venté (NP + NQ + NR)		NW				Total général non venté (NS + NT + NU)		NY				Total général non venté (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFOUANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations			SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2017

ADAPTÉ POUR LA DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A.V.A.				Néant ☐							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	103 611	UV	100 000	UW	3 611			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	238 066		238 066					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	10 268		10 268					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	94 560		94 560					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	29 978		29 978					
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	36 500		36 500					
	Charges constatées d'avance		VS								
TOTAUX			VT	512 983	VU	509 372	VV	3 611			
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		235 070		235 070					
Personnel et comptes rattachés		8C		27 958		27 958					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		60 795		60 795					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		39 164		39 164					
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	362 987	VZ	362 987					
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : A.V.A		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N. clos le : 31/12/2016			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA	163 098		
			de son conjoint				WB			
			moins part déductible *				WC			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	25 342	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	30 384		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	5 042		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	4 299		
	Amendes et pénalités		WJ	4 299	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7	73 409
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
			- imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme						WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
							TOTAL I	WR	271 190	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
			- imposées au taux de 0 %						WH	
			- imposées au taux de 19 %						WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		XA		
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY	
	Majoration d'amortissement *								XD	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 41 septies)	K9	Entreprises nouvelles (41 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5		XF		
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 quaterdecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (41 antedecies)	PA				
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC				
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PG					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1		XG	29 978	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	29 978	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	241 212		XJ			
		déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	241 212		XO			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	
CICE 2016	29 978

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise <u>A. V. A</u>		Néant ☒ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise <u>A. V. A</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	24 474	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	165 535		Dividendes	ZD	85 021				
	Prélèvements sur les réserves	ØE	0		Autres répartitions	ZE	100 000				
	TOTAL I	ØF	190 009		Report à nouveau	ZF					
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	4 988				
					TOTAL II	ZH	190 009				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)									YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance									YT	11 030
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)									XQ	23 856
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	59 533
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	25 129
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	82 834
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)									ST	339 865
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	542 247
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	2 250
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)									YZ	21 809
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	24 059
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY	640 419
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	352 519
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*									ØB	527 225
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS	
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 18 handicapés : 0)									YP	
	- Effectif affecté à l'activité artisanale									RL	0
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP									- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG	
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA Plus-values à 15 % JK Plus-values à 0 % JL										
	Plus-values à 19 % JM Imputations JC										
	Groupe : résultat d'ensemble JD Plus-values à 15 % JN Plus-values à 0 % JO										
	Plus-values à 19 % JP Imputations JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : A.V.A

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
I - Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADREA : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGEIP N° 2059-B-SD 2017

ADAPTÉ POUR LA TÊTE-DÉCLARATION
PAR TELEDEC FR

Désignation de l'entreprise : A.V.A

Néant ☒ ^a

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

D PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A. V. A

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ①*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
		À 19 %, 16,5% ① ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ①		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° 10182 * 22 (15)

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D-SD 2017

ADAPTÉ POUR LA DÉCLARATION
PAR TÉLÉDÉCLARATION

Désignation de l'entreprise : <u>A.V.A</u>					Néant ☒	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.V.A. SAS
société par actions simplifiée au capital de 25.000 €
siège social 21, avenue Louis Roche 92230 GENNEVILLIERS
immatriculée sous le n° 393 886 767 au RCS de NANTERRE

**EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE
ORDINAIRE GENERALE ANNUELLE DU 30/09/2017 D'APPROBATION DES
COMPTES CLOS LE 31/12/2016**

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31/12/2016 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports de la société AMW AUDIT ET CONSEIL, le commissaire aux comptes de notre entreprise.

Nous vous rappelons que notre société a adopté la forme sociale de société par actions simplifiée par une décision prise en assemblée générale des associés le 27 juin 2016 et la mission de notre commissaire aux comptes désigné à cette occasion a débuté à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016.

Le rapport du commissaire aux comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par les statuts, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Pour des raisons d'agenda, il n'a pas été possible de tenir notre assemblée dans les six mois de la clôture du dernier exercice et nous avons sollicité et obtenu une prorogation jusqu'au 30 septembre 2017

I Activités générales, résultats, perspectives et événements :

1-1 Activité générale et résultats de l'activité:

Nous pouvons cette année encore nous féliciter de la récompense des efforts déployés par la direction de la société et son personnel, le chiffre d'affaires connaît encore une progression substantielle puisqu'il passe de 2.554.145 € au 31/12/2015 à 2.838.567 € au 31/12/2016.

Cette progression de plus de 11% a été rendue possible par une implication de tous, tant au niveau commercial qu'opérationnel.

Cependant, la forte évolution de la société au cours des 2 exercices doit être relativisée en considération d'un chantier relativement exceptionnel dont la société a bénéficié.

Il conviendra donc pour l'avenir de poursuivre notre diversification et le renforcement de notre position sur certains marchés pour garantir une croissance favorable.

X Copie certifiée conforme par le Président

Comme nous réalisons des ouvrages de plus en plus complexes et techniques, nos achats de marchandises augmentent encore, dans des proportions plus importantes que notre chiffre d'affaires et notre poste sous-traitance progresse également.

Compte tenu de ce qui précède, et avec une masse salariale qui est à la hausse, le total des charges d'exploitations ressortent à 2.599.589 € au 31/12/2016 contre 2.297.709 € au 31/12/2015.

Dans ces conditions le résultat d'exploitation, s'il reste très satisfaisant, baisse sensiblement, il est de +238.991 € au 31/12/2016 quand il était de +256.954 € au 31/12/2015.

Cette évolution doit nous encourager à poursuivre notre politique rigoureuse de contrôle des dépenses si nous voulons conserver nos marges.

Avec un résultat financier positif de 1.307 € au 31/12/2016, le résultat courant avant impôt passe de +255.161 € au 31/12/2015 à +240.298 € au 31/12/2016.

Le résultat exceptionnel est négatif de 3.791 € au 31/12/2016 (-21.090 € au 31/12/2015) en raison notamment d'amendes de circulation.

Imputation faite d'un impôt sur les sociétés de 73.409 €, le résultat comptable fait ressortir un bénéfice de 163.098 € au 31/12/2016, soit un montant quasi inchangé par rapport à l'exercice précédent, lequel était de +165.535 €.

1-2 Les progrès réalisés ou difficultés rencontrées :

Comme lors des exercices précédents, nous avons continué de progresser dans la gestion de nos ressources opérationnelles afin d'optimiser notre efficacité et réactivité pour pouvoir faire face à l'évolution de notre activité.

En revanche, il est toujours difficile de trouver la parfaite adéquation entre notre effectif et nos besoins de production.

Nous devons rester circonspect dans notre politique d'embauche, outre la difficulté de trouver du personnel qualifié et compétent, nous devons pouvoir faire face à une éventuelle baisse d'activité.

1-3 Les activités de recherche et de développement :

Notre société ne mène pas d'activité de recherche et de développement.

1-4 L'évolution prévisible et les perspectives d'avenir :

L'activité de l'exercice en cours nous permet d'envisager une évolution favorable de notre chiffre d'affaires.

Cependant, la progression de nos charges d'exploitation pourrait peser sur nos marges et si nous pouvons espérer un exercice bénéficiaire, les résultats pourraient éventuellement être affectés.

C'est pourquoi, nous nous devons de rester prudents et maintenir un contrôle de gestion efficace.

1-5 les événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice (C. com., art. L. 231-1) :

Aucun autre événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice au sein de la société.

1-6 Information sur les délais de paiement :

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce et de l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons :

- pour les fournisseurs, le nombre et le montant total hors taxe des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats hors taxe de l'exercice ;
- pour les clients, le nombre et le montant total hors taxe des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice.

Ces informations ressortent des tableaux ci-annexés (annexe 1, factures fournisseurs et clients non réglées à la date de clôture et annexe 2, factures reçues et émises connaissant un retard de paiement).

1-7 Filiales et participations :

Notre société n'a aucune filiale ou participation.

2 Présentation des comptes et affectation du résultat :

Les comptes annuels qui comportent le bilan, le compte de résultat et l'annexe, établissent la comparaison avec les chiffres de l'exercice précédent.

Les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 appellent de notre part les explications et précisions suivantes:

2-1 Bilan :

2-1-1 Actif :

Il ressort notamment à l'actif (net) que:

- si l'actif net immobilisé progresse très nettement, passant de 11.205 € au 31/12/2015 à 114.224 € au 31/12/2016 ce n'est pas en raison d'investissements importants mais à cause d'immobilisations financières qui ressortent à 103.611 € au 31/12/2016 quand elles n'étaient que de 2.304 € au 31/12/2015 ;
- l'actif net circulant est en recul, il passe de 1.087.049 € au 31/12/2015 à 701.198 € au 31/12/2016, et il faut s'en réjouir puisque cette évolution est la conséquence de la diminution du compte client, qui n'est plus que de 238.066 € au 31/12/2016 contre 656.480 € au 31/12/2015. Les disponibilités restent satisfaisantes.

2-1-2 Passif :

Il ressort notamment au passif que:

- le montant total de la dette est presque divisé par 2, il n'est que de 362.986 € au 31/12/2016 quand il était de 708.916 € au 31/12/2015, tant les dettes fournisseurs que fiscales et sociales baissent considérablement.

Situation de l'endettement :

Il convient de relever s'agissant de l'endettement de la société les ratios et éléments suivants :

	Exercice 2015	Exercice 2016
Endettement/capitaux propres	1,82 (708.916 €/389.338 €)	0,80 (362.986 €/452.436 €)
Endettement/chiffre d'affaires	0,27 (708.916 €/2.554.145 €)	0,12 (362.986 €/2.838.567 €)
Endettement/actif circulant	0,65 (708.916 €/1.087.049 €)	0,51 (362.986 €/701.198 €)

La situation de la société au regard de l'endettement qui était relativement bonne s'améliore considérablement.

La société n'a pas d'engagements hors bilan mais a conclu 2 contrats de location longue durée de véhicules.

2-2 Compte de résultat :

Nous l'avons indiqué ci-avant, notre chiffre d'affaire continue de croître et avec des autres produits d'exploitation pour un montant total de 13 € en 2016, le montant total des produits d'exploitation passe de 2.554.663 € au 31/12/2015 à 2.838.580 € au 31/12/2016.

Les charges d'exploitation, comme nous l'avons déjà mentionné ressortent au 31/12/2016 à 2.559.589 € (2.297.709 € au 31/12/2015) et les principales variations ont été les suivantes :

- les achats de marchandises qui étaient de 884.669 € au 31/12/2015 sont de 998.509 € au 31/12/2016, nos demandes de matériels évoluant en quasi adéquation avec l'évolution de notre activité ;
- le stock a diminué de 30 € au cours de l'exercice ;
- les achats de matières premières et autres approvisionnement enregistrent une progression limitée, ils s'inscrivent à 21.071 € au 31/12/2016 (19.669 € au 31/12/2015) ;
- les autres achats et charges externes passent de 433.393 € au 31/12/2015 à 521.217 € au 31/12/2016, la sous-traitance restant importante ;
- les impôts et taxes baissent nettement, ils ne sont plus que de 24.069 € au 31/12/2016 après avoir été de 29.344 € au 31/12/2015 ;
- les salaires et traitements sont de 570.192 € au 31/12/2016 contre 496.426 € au 31/12/2015, nous devons rester vigilants sur l'évolution de ce poste ;
- les charges sociales, suivant la progression des salaires, passent de 419.342 € au 31/12/2015 à 459.776 € au 31/12/2016 ;
- à défaut d'investissement significatif, les dotations aux amortissements ne sont que de 4.457 € au 31/12/2016 (5.901 € au 31/12/2015).

Nous rappelons que dans ce contexte le résultat d'exploitation reste bon même s'il diminue légèrement, passant de 256.954 € au 31/12/2015 à 238.991 € au 31/12/2016.

Compte tenu du résultat financier (+1.307 € au 31/12/2016) et du résultat exceptionnel (-3.791 € au 31/12/2016) ainsi que d'un impôt sur les sociétés de 73.409 €, le bénéfice comptable est de 163.098 € au 31/12/2016 (pour rappel, +165.535 € au 31/12/2015).

2-3 Approbation des comptes :

En conséquence de l'exposé qui précède et du rapport de votre commissaire aux comptes, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'exercice 2016, tels qu'ils vous sont présentés par votre président, ainsi que les opérations de l'exercice d'où il résulte un bénéfice comptable de 163.098 €.

Nous vous demandons d'approuver les réintégrations fiscales suivantes :

- réintégration fiscale de 25.342€ au titre d'avantages personnels non déductibles entraînant une imposition de **8.447 €** (au taux d'IS de 33% 1/3, hors contributions additionnelles) ;
- réintégration fiscale de 5.042 € au titre de la taxe sur les voitures particulières des sociétés entraînant une imposition de **1.681 €** (au taux d'IS de 33% 1/3, hors contributions additionnelles)
- la réintégration fiscale de 4.299 € au titre d'amendes et pénalités entraînant une imposition de **1.433 €** (au taux d'IS de 33% 1/3, hors contributions additionnelles).

Le résultat fiscal est de 241.212 € compte tenu notamment de la déduction du CICE pour 29.978 €.

2-4 Affectation du résultat :

Comme tenu de ce qui précède, nous vous proposons d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2016, augmenté du report à nouveau, et de le répartir de la manière suivante:

Bénéfice de l'exercice	163.098 €
Report à nouveau	4.988 €
Soit un montant global à affecter et distribuable de :	168.086 €

Affectation:

- au compte « Autres réserves » qui passe de 220.000 € à 385.000 €	165.000 €
- le solde au report à nouveau	3.086 €

Total égal au bénéfice distribuable:	168.086 €
---	------------------------

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes:

- le montant total des dividendes mis en distribution au titre de l'exercice clos le 31/12/2015 (AGO du 30/09/2016), soit 100.000 € (200 € brut par part sociale), étaient totalement éligible à la réfaction de 40% ;
- le montant total des dividendes mis en distribution au titre de l'exercice clos le 31/12/2014 (AGO du 22/06/2015), soit 150.000 € (300 € brut par part sociale), étaient totalement éligible à la réfaction de 40% ;
- le montant total des dividendes mis en distribution au titre de l'exercice clos le 31/12/2013 (AGO du 30/06/2014), soit 60.000 € (120 € brut par part sociale), étaient totalement éligible à la réfaction de 40%.

3 Participation :

Notre société ne possède aucune participation.

4 Commissariats aux comptes :

Nous vous rappelons que lors de l'assemblée qui a décidé de transformer notre société en société par actions simplifiée, nous avons nommé :

- en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour six exercices, à compter de l'exercice ouvert le 1/01/2016, la société AMW AUDIT ET CONSEIL, son mandat expirera à l'issue de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour six exercices, à compter de l'exercice ouvert le 1/01/2016, Monsieur Frédéric LAPORTE, son mandat expirera à l'issue de l'exercice clos le 31/12/2021.

Annexes :

- annexe 1, factures fournisseurs et clients non réglées à la date de clôture ;
- annexe 2, factures reçues et émises connaissant un retard de paiement.

ANNEXE 1

Article D. 441 I.- 1° : Factures <u>reçues</u> non régliées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I.- 2° : Factures <u>émises</u> non régliées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
0 jour (indiqué)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indiqué)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées		Non Echu				1147		Non Echu				102	
Montant total des factures concernées h.t.	TTC	60327	11026	16101	47009	235070	TTC	116115	81175	14658	14152	238065	
	HT	51323	90413	13920	37174	194430	HT	98451	68273	13741	12340	193835	
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice		3,26%	5,15%	6,86%	8,49%	18,38%							
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice							3,46% 2,40% 0,18% 0,16% 6,80%						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☒ Délais légaux : (préciser) 45 jours réception de facture 235070 compte fournisseurs 1838586 achats						☐ Délais contractuels : (préciser) ☒ Délais légaux : (préciser) 30 jours réception de facture 238065 compte clients 3370334 cdt vtc						

Délai de
paiement
en Nb jours
sur TTC.

46, 66 jours

25, 76 jours

ANNEXE 2

	Article D. 441 - II. : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 - II. : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées		X						X				
Montant cumulé des factures concernées h.t.	HTC		23518	26171	634 3883	75238	HTC		62119	25408	3339	154328
Pourcentage du montant total h.t. des factures reçues dans l'année	HTC		1,50%	1,70%	2,48%	5,68%	X					
Pourcentage du montant total h.t. des factures émises dans l'année	X						HTC		1,21%	0,21%	2,47%	6,42%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non-comptabilisées												
Nombre des factures exclues	5						5					
Montant total des factures exclues	46375 HT						4052 HT					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☒ Délais légaux : (préciser) 45 jours						☐ Délais contractuels : (préciser) ☒ Délais légaux : (préciser) 30 jours					

AMW AUDIT ET CONSEIL

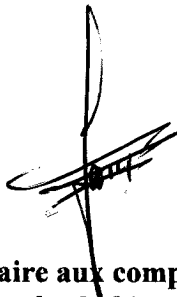
*SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS*

27/29 Avenue de Saint Mandé
75012 PARIS
Téléphone : 01.55.28.92.60
Télécopieur : 01.47.00.82.88

A.V.A. SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 25.000 Euros
Siège social : 21, avenue Louis Roche – 92230 GENNEVILLIERS
R.C.S. NANTERRE 393 886 767

X Copie certifiée conforme par le Président



Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 Décembre 2016

✎ ✎

A.V.A. SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 25.000 Euros
Siège social : 21, avenue Louis Roche – 92230 GENNEVILLIERS
R.C.S. NANTERRE 393 886 767

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 Décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée A.V.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 12 septembre 2017.

A.M.W. AUDIT & CONSEIL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

 Gilles MARIE
Associé

A.V.A. SAS
société par actions simplifiée au capital de 25.000 €
siège social 21, avenue Louis Roche 92230 GENNEVILLIERS
immatriculée sous le n° 393 886 767 au RCS de NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES EN DATE DU 30/09/2017 D'APPROBATION DES COMPTES CLOS LE 31/12/2016 PORTANT INDICATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT
--

Deuxième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du président, décide d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2016, augmenté du report à nouveau, et de le répartir de la manière suivante:

Bénéfice de l'exercice	163.098 €
Report à nouveau	4.988 €
Soit un montant global à affecter et distribuable de :	168.086 €

Affectation:

- au compte « Autres réserves »	165.000 €
qui passe de 220.000 € à 385.000 €	
- le solde au report à nouveau	3.086 €

Total égal au bénéfice distribuable:	168.086 €
---	------------------------

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes:

- le montant total des dividendes mis en distribution au titre de l'exercice clos le 31/12/2015 (AGO du 30/09/2016), soit 100.000 € (200 € brut par part sociale), étaient totalement éligible à la réfaction de 40% ;
- le montant total des dividendes mis en distribution au titre de l'exercice clos le 31/12/2014 (AGO du 22/06/2015), soit 150.000 € (300 € brut par part sociale), étaient totalement éligible à la réfaction de 40% ;
- le montant total des dividendes mis en distribution au titre de l'exercice clos le 31/12/2013 (AGO du 30/06/2014), soit 60.000 € (120 € brut par part sociale), étaient totalement éligible à la réfaction de 40%.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

X" Copie certifiée conforme par le Président

